

Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 350

Date de création 24/03/1992

Date de la dernière révision 19/05/2014

1 - Identification du produit et de la société

Identification du produit

Calsimag CSM, FireMaster 607 Blanket, FireMaster 607 Bulk, FireMaster Dryer Wrap, FireMaster Duct Wrap, FireMaster Duct Wrap +, FireMaster Duct Wrap 2x2, FireMaster Fast Wrap +, FireMaster FastWrap XL, FireMaster Marine Blanket, FireMaster Marine Bulk, Firemaster Marine Mats, Firemaster Marine Modules, FireMaster Marine Plus Blanket, Firemaster Plenumwrap Plus, Isoblanket E, Mix 436-C Component B, Plenumwrap+, Pyroscat Duct Wrap XL, Superwool 607 Max Blanket, Superwool 607 Max Bulk, Superwool 607 Max Mat, Superwool 607 Max Modules, Superwool 612 Blanket, Superwool 612 Bulk, Superwool 612 Mat, Superwool 612 Modules, Superwool Blankets, Superwool Bulks, Superwool HT Blanket, Superwool HT Bulk, Superwool HT Die-Cut, Superwool HT Log, Superwool HT Mat, Superwool HT Strip, Superwool Plus Blanket, Superwool Plus Bulk, Superwool Plus Diecut, Superwool Plus Log, Superwool Plus Mat, Superwool Plus Strip, Superwool Pyro-Bloc, Pyro-Stack and Pyro-Fold Modules, Superwool Pyrofold M, Superwool Pyrofold Y, Superwool Unibloc, PRODUITS A BASE DE LAINES DE SILICATE ALCALINO-TERREUX

Nom chimique

laine de silicate de calcium et de magnésium ou de silicate de calcium, de magnésium et de zirconium.

Utilisation du produit

Ce(s) produit(s) est(ont) utilisé(s) dans les domaines de l'isolation thermique, des écrans thermique, du calorifugeage, des joints et joints d'expansion, dans les fours industriels, les fours tunnel, les chaudières et autres équipements de process ainsi que dans le domaine de l'aérospatial, de l'automobile et de l'électroménager et comme systèmes de protection feu passive et dispositifs coupe-feu. (Veuillez vous référer à la documentation technique pour plus d'informations).

Synonyme

Laine AES, fibre vitreuse synthétique (FVS), fibre vitreuse artificielle (FVA), fibre minérale artificielle (FMA)

Nom de marque

Superwool™ 607, 607MAX, 612: Vrac, nappes, panneaux, modules

Superwool™ 607 HT, Superwool™ PLUS: Vrac, nappes, panneaux, modules, Log, bandes, découpes

Superwool Pyro-Fold: M, Y

Superwool Unibloc

Isoblanket-E®

Fibres techniques (Touts types)

Mix 436-C Component "B"

FireMaster® Marine: Bulks, Blankets, Mats and Modules

FireMaster PlenumWrap+™

FireMaster Duct Wrap +™

FireMaster FastWrap+™

FireMaster Duct Wrap 2x2 +™

FireMaster FastWrap XL™

FireMaster Marine PLUS

FireMaster 607: Blanket, Bulk

FireMaster DryerWrap

CALSIMAG® (Pyroscat) CSM: Blanket, Bulk

Pyroscat Duct Wrap XL

Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers

En cas d'urgence

left intentionally blank

Effets chroniques

Non applicable

Effets possible sur la santé

Non applicable

Classification de danger

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE/MELANGE

Non applicable

ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Non applicable

AUTRES DANGERS QUI NE RESULTENT PAS DANS UNE CLASSIFICATION

L'exposition peut entraîner une légère irritation mécanique de la peau, des yeux, et des voies respiratoires supérieures

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Laine de silicate alcalino-terreux ⁽¹⁾	436083-99-7	100
⁽¹⁾ Définition CAS: Silicate d'alcalino-terreux (AES) constitué de silice (50-82% en poids), oxyde de calcium et de magnésium (18-43% en poids), oxyde d'aluminium, de titane de zircon (moins de 6% en poids) et des oxydes en trace. Cette composition CAS couvre les produits de Morgan Thermal Ceramics : laines de silicate de calcium et de magnésium (CAS n° 329211-92-9) et laines de silicate de calcium, de magnésium et de zirconium (CAS n° 308084-09-5).		

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

4 - Premiers secours

4.1 - Yeux

Si les yeux sont irrités, rincer abondamment immédiatement avec de l'eau à température ambiante pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage efficace. Ne pas frotter les yeux.

4.2 - Peau

Si la peau est irritée, enlever les vêtements contaminés. Ne pas frotter ou gratter la peau. Laver les zones en contact abondamment à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

4.3 - Voies respiratoires

En cas d'inflammation des voies respiratoires déplacer la personne dans une zone sans poussière. Pour plus d'informations sur les moyens de réduire ou éliminer l'exposition référez vous à la section 8.

4.4 - Voies gastro-intestinales

En cas d'irritation gastro-intestinale déplacer la personne dans une zone sans poussière.

*Consulter si les symptômes décrits ci-dessus persistent .

INFORMATION POUR LE PRACTICIEN

Les effets sur la peau et les voies respiratoires résultent d'une irritation mécanique temporaire; l'exposition aux fibres ne résulte pas en affections allergiques.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Codes NFPA

Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité: 0 Spécial: 0

5.2 - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

5.3 - Propriétés d'inflammabilité

Aucun

5.4 - Point éclair

Aucun

5.5 - Produits de décomposition dangereux

Aucun

5.6 - Risques de feu et d'explosion inhabituels

Aucun

5.7 - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Éviter de générer de la poussière. Utilisez des méthodes réduisant la poussière telles que l'humidification ou l'aspiration pour nettoyer les zones de travail. Lors des opérations de nettoyage par aspiration l'aspirateur doit être équipé avec un filtre haute efficacité. L'utilisation d'air comprimé ou le balayage à sec ne doivent pas être utilisés.

7 - Manipulation et stockage

7.1 - Manipulation

Limiter l'utilisation d'outils mécanisés s'ils ne sont reliés à un système d'aspiration. Utiliser des outils à main quand c'est possible. Nettoyer la zone de travail fréquemment à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ou balayer après avoir humidifié afin de limiter l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

7.2 - Conteneurs vides

Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit sec. Garder le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

RECOMMANDATIONS DU FABRICANT

Il est recommandé de maintenir la concentration en poussière respirable à un niveau aussi faible que possible par la mise en place de mesures techniques telles qu'une ventilation mécanisée et des dépoussiéreurs. Les mesures d'hygiène industrielle ainsi que les valeurs limites d'exposition peuvent varier d'un pays, d'un état ou d'une juridiction locale à l'autre. Contactez votre employeur afin de déterminer qu'elle valeur limite d'exposition s'applique à votre entreprise. S'il n'existe pas de valeur réglementaire pour la poussière, un hygiéniste du travail qualifié peut assister et effectuer une évaluation de votre poste de travail y compris des recommandations concernant l'utilisation d'une protection respiratoire adaptée. En l'absence de telles recommandations, le fabricant recommande généralement de maintenir les niveaux d'exposition aux AES sous une valeur inférieure à 1 fibre/cc.

Valeurs limites d'exposition/ Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Laine de silicate d'alcalins et d'alcalino-terreux	Non établi	Non établi	1 f/cc, moyenne pondérée sur 8 heures

Mesures techniques

Utiliser des mesures de contrôle techniques telles que des systèmes d'aspiration aux poste de travail au plus près des points d'émission, tables aspirantes par le dessous, outils avec système de contrôle des expositions, équipements de manipulation adaptés permettant de limiter les émissions de poussières fibreuses.

EPI - Peau

Utiliser des gants (en coton par exemple) une protection de la tête ainsi qu'une combinaison couvrant l'ensemble du corps suivant nécessité afin de prévenir de toute irritation cutanée. Des vêtements de protection lavables ou jetables peuvent être utilisés. Si possible ne pas emmener des vêtements non lavés à la maison. Si des vêtements sales doivent être emmenés à la maison l'employeur devra s'assurer que les employés soient bien formés aux meilleures pratiques afin de limiter les expositions non-professionnelles (Ex: aspirer les vêtements avant de quitter son travail, laver les habits de travail séparément, rincer la machine à laver avant d'y introduire d'autres vêtements, etc.)

EPI - Yeux

Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou tout autre forme de protection des yeux conformes aux standards de l'OSHA afin de prévenir toute irritation des yeux. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée si elle ne sont pas utilisées en combinaison avec un autre protection oculaire appropriée. Ne pas toucher les yeux avec des mains ou des matériaux contaminés. Si possible mettre à disposition un rince oeil à proximité.

EPI - Voies respiratoires

Lorsqu'il n'est pas possible ou faisable de réduire les expositions aux poussières alvéolaires par des moyens techniques il est recommandé d'encourager les employés à suivre les mesures de bonne pratique et d'utiliser des protections respiratoires. Pour des expositions à la poussière en-dessous de la valeur limite d'exposition l'utilisation d'équipements de protection respiratoire n'est pas nécessaire, mais des masques anti-poussière du type N-95 ou supérieurs peuvent être utilisés sur la base du volontariat. Se conformer aux standards de protection respiratoire de l'OSHA 29 CFR 1910.134 et CFR 1926.103 pour les dangers en rapport avec l'exposition particulaire et les aérosols solides que l'on pourra rencontrer dans l'environnement de travail. Pour les informations les plus récentes sur les équipements de protection respiratoire consultez votre fournisseur.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Matériau blanc sans odeur d'apparence laineuse.
Famille chimique	Mélange de silicate de magnésium et de calcium
Point d'ébullition	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Inférieur à 1mg/litre
Point de fusion	1275 - 1300°C (2327 - 2372°F)
Gravité spécifique	2.5 - 3.0
Pression de vapeur	Non applicable
pH	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
% de composés volatiles	Non applicable
Formule moléculaire	Non applicable
Diamètre géométrique moyen pondéré par la longueur	1.4 - 3 micron

10 - Stabilité et réactivité

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation normales

Incompatibilités

Eviter le contact avec les acides forts

Conditions à éviter

Aucun

Produits de décomposition dangereux

Lorsque le produit est chauffé au-delà de 1650°F (900°C) durant une période prolongée ce matériau amorphe commence à se transformer en un mélange de phases cristallines. Pour plus d'information prière de vous référer à la section 16.

Polymérisation dangereuse

Non applicable

11 - Informations toxicologiques

Toxicité aigue

PROPRIETES IRRITANTES

Les fibres Superwool donnent des résultats négatifs lorsque testé suivant les méthodes approuvées (Directive 67/548/CEE, Méthode B4). Tout comme les autres fibres minérales et autres fibres naturelles, les fibres contenues dans ce produit peuvent provoquer une légère irritation mécanique provoquer des démangeaisons et plus rarement chez des individus particulièrement sensibles une rougeur temporaire. Contrairement à d'autres réactions irritantes cette irritation n'est pas le résultat d'une réaction allergique ou d'un effet chimique sur la peau mais est causée par un effet mécanique.

Toxicologie

AUTRES ETUDES SUR L'ANIMAL

Les fibres contenues dans les produits listés ont été développés afin qu'ils soient rapidement éliminés des tissus pulmonaires. Cette faible biopersistance a été confirmée par de nombreuses études sur les AES testées conformément au Protocole européen ECB/TM/27 (rev. 7). Lorsque inhalé même à des concentrations à très forte concentration elles ne s'accumulent pas à des niveaux suffisants pour capables de produire un effet pathologique quelconque. Dans des études chroniques vie entière, il n'y avait pas de relation dose effet différent de celle que l'on observe pour la poussière inerte. Les études subchroniques à dose maximum atteignable on produit tout au plus une réponse inflammatoire faible temporaire. Les fibres ayant la même capacité à persister dans les tissus ne produisent pas de tumeurs lorsqu'elles sont injectées dans la cavité péritonéale de rats.

12 - Informations écologiques

Aucun effet négatif sur l'environnement n'est attendu

13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Gestion des déchets

A moins de les humidifier, ces déchets sont par nature poussiéreux, ils doivent donc être correctement emballés avant leur mise en décharge. Sur certains sites de décharges autorisés, des dispositions particulières peuvent être prévues pour assurer que les déchets soient pris en charge rapidement afin d'éviter que les poussières soient emportées par le vent. Vérifier les réglementations nationales ou régionales pouvant s'appliquer.

13.2 - Elimination

RCRA

Les Superwool, tels que produits, ne sont pas classés comme déchet dangereux conformément aux réglementations fédérales (40CFR261). Tels que produits les Superwool ont été testés conformément à la procédure de détermination des caractéristiques de toxicité par tests de lixiviation de l'EPA (TCLP). Les résultats montrent qu'il n'y a pas de contaminants détectables ou de contaminants détectables pouvant être extraits par lixiviation pouvant excéder les niveaux réglementaires. Suivant la réglementation fédérale, il appartient au producteur de déchet de caractériser correctement le déchet et d'établir s'il s'agit d'un déchet dangereux. Vérifiez les réglementations locales, régionales, provinciales ou d'état afin d'identifier les toutes les dispositions applicables.

14 - Informations relatives au transport

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé
Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

15 - Informations Réglementaires

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III : Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

TSCA: Plusieurs numéros CAS ont été attribués aux laines AES. Toutefois il n'est pas nécessaire de les lister dans l'inventaire TSCA si nécessaire.

CERCLA: Les laines AES contiennent des fibres dont le diamètre moyen est supérieur à un micron et n'est donc pas considéré comme une substance dangereuse au sens de la réglementation CERCLA.

CAA: Les laines AES contiennent des fibres dont le diamètre moyen supérieur à un micron et n'est donc pas considéré comme un polluant atmosphérique dangereux.

Etats: A notre connaissance les laines AES ne sont réglementées dans aucun état. En cas de doute, contactez votre agence de réglementation locale.

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

SIMDUT Canada : Aucune catégorie du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ne s'applique à ce produit.

APE Canada : Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

Union européenne : Suivant la note Q de la directive 97/69/CE de la commission européenne ces produits sont exonérés de toute classification cancérigène dans les états membres de l'Union européenne.

16 - Autres informations

Dévitirification

PRECAUTION A PRENDRE APRES UTILISATION LORS DE L'ENLEVEMENT.

Les isolations haute température (LIHT) sont essentiellement utilisées pour maintenir la température dans un volume clos à 900°C ou au-delà. La température d'exposition maximum a lieu sur la face chaude de l'isolant. La température à l'intérieur de l'isolant décroît de la face chaude vers la face froide dans la mesure où l'isolant s'isole lui-même. Dès lors seule une épaisseur fine de la face chaude de l'isolant se dévitirifie et la poussière alvéolaire générée durant l'enlèvement de l'isolant ne contient pas de niveaux détectables de silice cristalline en général.

L'évaluation toxicologique des effets de la présence de silice cristalline dans des laines d'isolation haute température chauffées artificiellement n'ont pas montrés d'accroissement de toxicité in vivo ou in vitro. La combinaison de différents facteurs comme la fragilité des fibres ou la présence de cristaux noyés dans la structure vitreuse de la fibre et donc non biologiquement disponibles, peuvent expliquer l'absence de toxicité. L'évaluation de l'IARC telle que donnée dans la monographie 68 n'est pas adéquate dans la mesure où la silice cristalline n'est pas biologiquement disponible dans les laines d'isolation haute température après service.

Morgan Thermal Ceramics a établi un programme afin de fournir à ses clients des informations à jour concernant l'utilisation dans les règles des produits à base de FCR. De plus Thermal Ceramics a établi un programme d'évaluation des concentrations en poussières fibreuses chez les clients. Si vous désirez obtenir plus d'information sur ce programme vous pouvez appeler votre fournisseur local ou visiter nos sites Internet.

Morgan Thermal Ceramics - Global: www.morganthermalceramics.com

ECFIA (Europe) www.ecfia.eu

Comme un étiquetage sur l'emballage peut être nécessaire pour l'information pour le Superwool, vérifier l'information locale avant expédition.

Evaluation de danger SIMD

HMS santé: 1

HMS feu: 0

HMS réactivité: 0

HMS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur

Fiches de données techniques

1114-100, 1114-105, 1114-160, 1114-130, 714-300, 714-100, 714-101, 714-236, 714-233

Sommaire des révisions

Mise à jour de l'article 14

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

AVIS AU LECTEUR

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.